

PRÉSENTATION

DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre **une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.

EN PARTENARIAT
AVEC



MÉCÈNE DE LA
FONDATION DU PATRIMOINE



► Mentions légales

Pour bénéficier de la réduction d'impôt le donateur personne physique fiscalement domicilié en France ou l'un des membres de son foyer fiscal ainsi que les dirigeants ou les membres du conseil d'administration ou du directoire de la société donatrice ne doivent pas :

- avoir conclu une convention, pour un immeuble leur appartenant, avec la Fondation du patrimoine ou une association ou fondation reconnue d'utilité publique agréée dans les conditions prévues aux articles L143-2-1 et L143-15 du code du patrimoine ;
- être propriétaire de l'immeuble sur lequel sont effectués les travaux ;
- être un conjoint, ascendant, descendant ou collatéral du propriétaire de l'immeuble (liens de parenté jusqu'au 4ème degré inclusivement). En cas de détention de l'immeuble par une société, le donateur ou les membres de son foyer fiscal ne doivent être ni des associés de cette société, ni des ascendants, descendants ou collatéraux de l'un des associés de la société propriétaire de l'immeuble.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes

Fort de vaise

27 Boulevard de Saint Exupéry

69009 Lyon

04 37 50 35 78

rhonealpes@fondation-patrimoine.org

Facebook

www.fondation-patrimoine.org



ASSOCIATION CASAMAURES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

58 allée de la Casamaures

38950 Saint-Martin le Vinoux

04 76 47 13 50

www.casamaures.org

FONDATION



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

La Casamaures

Isère

©Christine Guichard



LE PROJET

UN PEU D'HISTOIRE...

La Casamaures est une villa de style néo-mauresque, construite de 1855 à 1867 par le grenoblois Joseph Jullien dit Cochard (1803-1886) en hommage à sa seconde épouse. Située en limite des fortifications de la ville de Grenoble, elle est établie en belvédère au bord de l'Isère avec deux niveaux en terrasses. Une de ses particularités consiste en l'utilisation d'une technique innovante à l'époque : le ciment moulé. Son usage pour les trois façades à colonnades et arcs outrepassés est une des premières occurrences en France. Le béton est issu de la première cimenterie de la Porte de France, ouverte en 1842. Cette villa est depuis 38 ans en chantier et demande un engagement au quotidien. La volonté de sauvegarder cette singulière architecture de style néo-mauresque a conduit à son classement au titre des Monuments Historiques en Mai 1986.

Au cours des deux Guerres Mondiales, des explosions successives des dépôts de munitions du polygone de Grenoble, situés juste en face de l'autre côté de l'Isère, ont pulvérisé le vitrage d'origine des façades Est et Ouest. L'extrémité ouest de la terrasse haute s'est ensuite effondrée en 1984.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'association la Casamaures d'hier et d'aujourd'hui valorise le patrimoine bâti et naturel, en accueillant les visiteurs. Dans les jardins et la salle de l'Orangerie, elle organise ponctuellement des visites, des stages et des ateliers d'artistes inspirés par le monument photogénique. Son objectif est aussi de valoriser l'ancien parc en limite des fortifications de 1884 et les postes de garde des portes de Grenoble en y organisant des expositions photographiques.

Pour l'instant l'association se concentre sur la restauration du jardin d'hiver, notamment le vitrage des neuf baies en bois. Ce projet de valorisation redonnera ses lumières colorées à la pièce de réception principale. Les prochains travaux envisagés porteront également sur la restitution du promenoir d'origine avec ses belvédères coté ouest sous le magnolia grandiflora.



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de la

Villa La Casamaures

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/ ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de : Fondation du patrimoine / Villa La Casamaures

A l'adresse suivante : Fondation du patrimoine, délégation Rhône-Alpes, 27 boulevard Antoine de Saint Exupéry 69009 Lyon

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



©Christine Guichard